

Depuis 2011, le cycle de rencontres régionales annuelles « des écoquartiers en Bretagne » a permis de mettre en évidence les conditions d'un urbanisme et d'un aménagement durables :

ABORDER LE PROJET « AUTREMENT »

- Rompre avec les idées reçues,
- Se poser les bonnes questions pour aboutir aux bonnes réponses,
- Définir la bonne stratégie et mettre en place les moyens adéquats,
- Savoir repérer les bons acteurs au gré des temps du projet urbain.

SAVOIR S'ENTOURER

- Renforcer l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les petites et moyennes communes,
- Renforcer la concertation avec la population et avec la maîtrise d'usage,
- Élaborer des schémas de référence pour situer le projet dans une vision globale,
- Partager et mutualiser les expériences et les acquis.

MIEUX SE CONNAÎTRE, MIEUX COMPRENDRE LE RÔLE ET LA POSTURE DES PRINCIPAUX ACTEURS

- Ce dépliant a pour vocation de donner à chacun une première vision d'ensemble de « qui fait quoi ».
- Il sera complété et actualisé en temps réel par une page « web » permettant d'accéder de façon plus détaillée, aux missions, organisations et références de chacun des acteurs.
- Cette page web pourra à être gérée de façon collégiale avec les acteurs concernés.

Au dos :
Les 6 familles d'acteurs et les 5 postures autour du projet

Lexique

PPA : Personne Publique Associée / AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage / MOE : Maîtrise d'Œuvre / SEM : Société d'Économie Mixte / PNR : Parc Naturel Régional / ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie / CAU : Conseil en Architecture et en Urbanisme / CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement / DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer / DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles / DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement / EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale / PLU : Plan Local d'Urbanisme / PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal / SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale / STAP : Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine / ZAC : Zone d'Aménagement Concerté.

Aménagement et urbanisme durables en Bretagne

Mais qui fait quoi ?

VERSION TEST

panorama des acteurs clés



- **LES RÉSEAUX D'ÉLUS**
 Le réseau « Cohérence » qui réunit une diversité d'associations locales ou régionales sur les questions d'environnement et de développement durable.
 Le réseau « GRT Ouest » qui réunit des associations locales positionnées sur l'aide à l'émergence de projets alternatifs et la diffusion de l'habitat participatif.
 Le réseau « Approche-Éco-habitat » qui réunit des concepteurs, artisans, fournisseurs, auto-construc-teurs pour un habitat écologique en Bretagne.
 Le réseau « Maison de l'Architecture et des espaces en Bretagne » qui réunit des professionnels et membres de la société civile pour une architecture contemporaine de qualité.
- **LES RÉSEAUX ASSOCIATIFS**
 Le réseau « Maison de l'Architecture et des espaces en Bretagne » qui réunit des professionnels et membres de la société civile pour une architecture contemporaine de qualité.
 Le réseau « Profession du droit (juristes, avocats, ...) qui apportent leur concours à un moment clé de la procédure.
 Les professions spécialisées (paysagistes, écologues, économistes, socio-logues, juristes, avocats, experts en transport, mobilité, énergie, foncier, com-merce, ...) qui apportent leur concours à un moment clé du projet.
- **LES CABINETS D'ÉTUDE ET PROFESSIONNELS LIBÉRAUX**
 Les urbanistes (architectes-urbanistes, géographes-urbanistes, géomètres-ur-banistes, etc.) qui agissent en ensembles et assurent la maîtrise d'œuvre ou l'AMO des SCoT, PLU, PLUi, cartes communales, ZAC, lotissements...
 Les professionnels des services publics (La DREAL et les 4 DDTM, qui portent et contrôlent les politiques nationales d'urbanisme, d'aménagement, de ville durable, La DRAC et les 4 STAP qui portent et contrôlent les politiques de qualité archi-tecturale et de protection du patrimoine, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, établissements public chargé du portage foncier et de l'aide à l'ingénierie de projet, L'ADEME, établissements public chargé de la maîtrise de l'énergie et des dé-crets, Les Chambres Consulaires (Commerce et Industrie, Agriculture, Mé-tiers, chets, tiers) qui sont chargées de représenter les intérêts des professions concernées.
 Etc...

Les 6 grandes familles d'acteurs

impliquées directement ou indirectement dans un projet d'urbanisme ou d'aménagement

LES ORGANISMES DE FORMATION

- Les universités et les grandes écoles (ENSAB, ENSP, UBO-UBS, Institut de géo-architecture, ...) qui délivrent une formation initiale (licence-master-doctorat) en urbanisme, architecture, paysage, géographie, droit, économie, sociologie, métiers d'ingénieur, géomètre-experts...
 Les organismes de formation professionnelle (CNFPT, IRPA, CVRH, CREPA, ...) qui proposent un cadre de formation continue (prise de poste, per-fectionnement) à l'ensemble des professionnels du public et/ou du privé.
 Divers associations ou réseaux professionnels qui organisent, animent ou alimentent des actions de formation spécifique.
 Etc...

LES COLLECTIVITÉS ET LEURS SERVICES

- Les services techniques des collectivités (communes, EPCI, Région, Dépar-tement, pays, ...) qui assurent pour certaines d'entre elles des missions d'étude d'amont, d'aide à la décision, d'AMO et/ou maîtrise d'œuvre en urbanisme et en aménagement.
 Les Sociétés d'Économie Mixte « Aménagement » (CAD 22 / SAFI / SEMAEB / EADM) qui assurent au niveau départemental des missions d'étude préalable, d'AMO, de maîtrise d'ouvrage déléguée...
 Les 3 CAUE (22 / 29 / 56) et le CAU 35 qui assurent au niveau départemen-tal une mission de sensibilisation, de formation et de conseil en amont.
 Les 4 Agences d'Urbanisme (AUDIAR / AUDELOR / ADEUPA et QCD) qui assurent une mission d'appui à la gouvernance stratégique.
 Les sociétés HLM (OPH ou ESH) qui assurent la réalisation des logements sociaux et les aménagements urbains connexes.
 Les Agences Locales de l'Énergie (ENERGENE, HEOL, ALECOB, QCD, ALOEN, ALE ST BRIEUC, ...) qui assurent une expertise et un conseil de proximité sur les économies d'énergie.
 Les parcs naturels (PNRA, PNMI, futur PNRGM, ...) qui fédèrent les acteurs locaux pour concilier le développement local et la protection d'un environnement particulièrement sensible.
 Etc...

Listes indicatives, sans caractère figé ni exhaustif

LA MAÎTRISE D'USAGE

Le bénéficiaire final

LE GRAND PUBLIC
Particuliers
Associations

LES ACTEURS SOCIO ÉCONOMIQUES

Individuels
Collectifs

LES INVESTISSEURS
Privés
Publics

LES PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES
Privés
Publics

LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Le décideur / Financier / Payeur

URBANISME
(SCoT, PLUi, PLU, Carte Communale)
AMÉNAGEMENT
ZAC, Permis d'Aménager,...

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

structures institutionnelles financées indépendamment de l'opération

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ADOME
PARC NATUREL

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE

EPCI COMMUNES PAYS

DÉPARTEMENTS

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

RÉGION BRETAGNE

ÉTAT

Co-décideurs / Co-financiers / PPA / structures institutionnelles financées indépendamment de l'opération

CONSEIL AMONT
Diagnostic préalable
Problématique
Orientations
Pré-programme

DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE
Se substitue au MO

ASSISTANCE À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE
Pilotage technique
Suivi gestion
Aide à la décision

MAÎTRISE D'ŒUVRE
Urbanisme
Aménagement
Réseaux
Constructions

CONSULTANTS
Économie, Droit
Sociologie
Environnement
Énergie
Mobilité etc...

LES PRESTATAIRES

Structures privées ou publiques rémunérées sur le budget de l'opération

INITIALE

CONTINUE

SENSIBILISATION FORMATION DES ACTEURS

Structures privées ou publiques financées indépendamment de l'opération

Les 5 postures autour d'un projet

Sans prétendre être exhaustif, ce schéma permet de dissocier les acteurs en fonction de leur rôle et de leur implication dans un projet. Un même acteur pourra avoir plusieurs postures dans le cadre d'un même projet. On distinguera notamment les **prestataires** des **partenaires institutionnels**, les premiers étant ceux sur qui va s'appuyer la **maîtrise d'ouvrage** pour piloter et élaborer son projet, les seconds étant impliqués pour relayer leurs politiques respectives. La **maîtrise d'usage** fera également partie de la gouvernance du projet. Les **organismes d'information et de formation** ont quant à eux un rôle majeur pour améliorer les connaissances et compétences de l'ensemble des acteurs.